



MACSF *assurances*

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

L'engagement désigne le fait, pour un investisseur, d'interagir sur des sujets ESG (Environnement, Social et Gouvernance) avec les entreprises qu'il finance, en dette ou en capital, en ayant pour objectif d'influencer dans la durée leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et/ou d'améliorer leurs pratiques de reporting en la matière. Ces exigences sont formulées dans le cadre d'une démarche structurée et suivie sur le long terme.

A. OBJECTIFS

Cette politique a pour vocation de faire état des engagements et des moyens mis en œuvre au sein du groupe MACSF en termes d'investissement responsable.

Les équipes financières intègrent l'analyse ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) en tant que complément de l'analyse financière traditionnelle et comme outil de limitation des risques. Les enjeux extra financiers auxquels sont confrontées les entreprises peuvent impacter leur capacité à produire de la valeur matérielle ou immatérielle et dégrader leur valeur de marché. Aussi, les signaux faibles de dysfonctionnement, captés à cette occasion, peuvent être annonceurs de risques à fort impact réputationnel ou financier.

Les gérants ont ainsi une meilleure connaissance de l'émetteur et donc une meilleure anticipation de ses risques et opportunités.

Pour répondre au mieux à ces enjeux et construire une démarche adaptée, le groupe MACSF participe à plusieurs groupes de travail :

- Groupe de travail ISR de l'Association Française des Investisseurs Institutionnels (AF2i),
- Groupe de travail Finance durable de l'Association des Assureurs Mutualistes (AAM),
- Membre de la Commission développement durable de la FFA.

B. PÉRIMÈTRE

La démarche d'investissement responsable est déployée sur les actifs cotés et gérés en direct pour l'ensemble du groupe MACSF.

La prise en compte des critères ESG est formalisée auprès des instances de gouvernance de l'entreprise et la démarche d'investissement responsable est continuellement améliorée.

C. CRITÈRES RETENUS ET MISE EN OEUVRE

Notre approche d'investissement responsable repose sur trois piliers :

- Intégration ESG,
- Critères d'exclusion,
- Relation et accompagnement des émetteurs.

Intégration ESG



Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nos investissements responsables sont présentés à travers leur contribution à l'atteinte de ces objectifs qui nous donne ainsi une grille de lecture simplifiée et standardisée.

En 2023, nous nous sommes engagés à détenir 12 % d'investissements responsables au sein de la poche obligataire dont au moins 80 % en obligations « vertes ». Les investissements responsables contribuent positivement à la réalisation d'au moins un des ODD et peuvent prendre les formes suivantes :

- Les obligations « vertes » : obligation qui permet à l'émetteur de financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental. Dans ce cas, les sommes recueillies sont directement affectées à des initiatives permettant de développer, par exemple, des solutions d'énergie renouvelable ou d'améliorer l'efficacité énergétique de dispositifs existants ;
- Les obligations « sociales » : obligation qui permet de financer des investissements qui visent directement à résoudre ou à atténuer un problème social spécifique ou à rechercher des résultats sociaux positifs ;
- Les obligations avec des objectifs « verts » contraignants : le coût de financement dépend du respect des engagements liés à des ODD pris par l'émetteur ;
- Les obligations « durables » : obligation qui permet de financer des investissements qui visent directement à résoudre ou à atténuer un problème social et environnemental ou à rechercher des résultats sociaux et environnementaux positifs.

Pour 2024, notre engagement est porté à 15% d'investissements responsables au sein de la poche obligataire dont au moins 80 % en obligations « vertes ».

Le groupe MACSF s'engage aussi à investir la totalité de sa trésorerie dans des fonds classés article 8 (la communication du produit intègre des caractéristiques environnementales et sociales) ou article 9 (le produit a un objectif d'investissement durable) du règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*).

D'ici 2025, le groupe s'engage à baisser de 25% (par rapport au 31/12/2021) l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissements afin de limiter l'évolution de la température implicite du portefeuille (2° degrés maximum).

Critères d'exclusion

Le groupe MACSF applique une vigilance particulière aux secteurs suivants :

- Non-respect des principes du Pacte mondial,
- Tabac,
- Défense et armes controversées,
- Energies fossiles.

Les critères d'exclusion sont détaillés dans des politiques dédiées.

Relation et accompagnement des émetteurs

Le groupe MACSF met en place un dialogue avec les entreprises dont il est actionnaire ou créancier obligataire et qui sont les plus exposées au risque physique et de transition. Dialoguer avec les émetteurs a pour but de partager la démarche d'investissement responsable du groupe en incitant ces entreprises à mettre en œuvre des décisions en matière de prise en compte des critères ESG.

Pour ces entreprises, la politique de vote du groupe repose sur l'expertise développée par un prestataire externe spécialisé (*Institutional Shareholder Services*). Pour les sociétés dont le groupe détient plus de 1% du capital, les gérants se donnent la possibilité de suivre ou non les recommandations du prestataire mais s'engagent à rester dans une logique de défense des droits des actionnaires et de l'intérêt de l'entreprise à long terme.

D. TRANSPARENCE

Le groupe MACSF rend compte à ses parties prenantes de sa démarche d'investissement responsable et de l'intégration des critères extra financiers.

Suivi des engagements

Trimestriellement, un point sur les engagements pris par le groupe est fait lors du comité des risques assurantiels et financiers dédié Finance (regroupant les directions Finance, Contrôle des risques et Contrôle interne) ainsi qu'au comité d'orientation financière (regroupant les présidents de conseil d'administration, des administrateurs, la direction générale et des membres du comité exécutif). L'état d'avancement des engagements est aussi disponible à tout moment sur demande.

Communication vers les administrateurs

Lors de chaque conseil d'administration, une revue des investissements du trimestre est faite avec une partie dédiée au portefeuille d'investissements responsables. Egalement, chaque trimestre, le comité d'orientation financière analyse les controverses qui pourraient impacter les investissements du groupe. Il réalise un suivi des risques financiers et extra financiers, examine les nouveaux types d'investissements réalisés (ex. : obligations vertes) et livre une analyse du marché des investissements responsables.

Une fois par an, le rapport d'investissement responsable (en réponse à l'article 29 de la loi énergie-climat) est présenté aux différentes instances du groupe. Il fait état d'analyses environnementales, sociales et de gouvernance du portefeuille du groupe MACSF.

Communication vers les sociétaires

La politique d'investissement responsable et le rapport d'investissement responsable sont disponibles sur notre site internet macsf.fr.